

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Conseil communautaire du 10 janvier 2018 au Loroux-Bottereau

Nombre de membres

en exercice : 48

présents : 33

pouvoirs : 12

votants : 45

Présents :

DIVATTE-SUR-LOIRE

Christelle BRAUD, Alain SABOURIN, Anne LERAY, Laurence MENARD, Jacques LUCAS, Thierry COIGNET

LA BOISSIERE DU DORE

Maurice BOUHIER

LA CHAPELLE-HEULIN

Jean TEURNIER, Eric GICQUEL, Michaël HUET

LA REGRIPIERE

René BARON

LA REMAUDIERE

Anne CHOBLET, Christian RIPOCHE

LE LANDREAU

Pierre BERTIN, Stéphane MABIT

LE LOROIX-BOTTEREAU

Paul CORBET, Nathalie MEILLERAI-PAGEAUD, Bernard ROCHET, Mathilde VIVANT, Emmanuel RIVERY, Réjane SECHER

LE PALLET

Pierre-André PERROUIN, Joël BARAUD, Nathalie BOUCHER

MOUZILLON

Patrick BALEYDIER, Jean-Marc JOUNIER

SAINT JULIEN DE CONCELLES

Thierry AGASSE, Jean-Pierre MARCHAIS, Mauricette MOSTEAU, Claudie ARBERT

VALLET

Hervé AUBRON, Mathieu LEGOUT, Ludovic BUZONIE

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme HOUSSIN (pouvoir à Mr BARON), Mr LAUMONIER (pouvoir à Mr RIVERY), Mr ROUSSEAU (pouvoir à Mr CORBET), Mme DAVIOT (pouvoir à Mr ROCHET), Mme TESSEREAU (pouvoir à Mr BALEYDIER), Mme PETITEAU (pouvoir à Mr AGASSE), Mr SERISIER (pouvoir à Mr J.P. MARCHAIS), Mme GILBERT (pouvoir à Mme MOSTEAU), Mr J. MARCHAIS (pouvoir à Mr LEGOUT), Mr POUPELIN (pouvoir à Mr PERROUIN), Mme CHARRIER (pouvoir à Mr AUBRON), Mme LE POTTIER (pouvoir à Mr BUZONIE),

Excusées : MMES BABIN, PEROCHEAU, LACOSTE.

Est nommé secrétaire de séance : Joël BARAUD

Finances

1. DETR 2018

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** la DETR au titre de l'année 2018, pour la tranche de travaux 2018 du projet de requalification de la zone industrielle des Dorices située à Vallet, au titre de la thématique 2, pour un montant de travaux estimatif fixé à 380 000 € HT.
- **AUTORISE** le Président à signer les documents afférents à ce dossier.

Ressources Humaines

2. Mandat au Centre de Gestion 44 pour l'organisation de la consultation "groupe prévoyance"

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DECIDE** de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation d'une convention de participation au titre du risque prévoyance que va engager le Centre de Gestion, en application de l'article 25 de la loi du 26 janvier 1984.

- **PREND ACTE** qu'après avoir pris connaissance des garanties et tarifs proposés, la collectivité aura la faculté de ne pas signer la convention de participation souscrite par le Centre de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2019.

Aménagement du territoire

3. Programme Local de l'Habitat : approbation des orientations

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les orientations stratégiques suivantes de son Programme Local de l'Habitat :
 - ✓ Orientation n°1 : adapter l'habitat de demain aux nouveaux enjeux fonciers
 - ✓ Orientation n°2 : anticiper le développement du territoire et la croissance démographique
 - ✓ Orientation n°3 : offrir à tous un logement correspondant aux évolutions des besoins de chacun
 - ✓ Orientation n°4 : être en capacité de proposer un habitat adapté pour des publics spécifiques

4. Lancement de la démarche pré-PADD

Mr Jean-Pierre MARCHAIS, vice-Président en charge de l'aménagement du territoire, présente la démarche pré-PADD.

La Communauté de communes Sèvre et Loire, accompagnée par l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise, lance en 2018 l'élaboration d'un pré-Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

- **Le Pré-PADD c'est quoi ?**

C'est une réflexion commune qui permet d'identifier et de hiérarchiser les principaux enjeux du territoire. Il établit la ligne de conduite de l'intercommunalité en matière d'aménagement et de développement à l'échéance d'une dizaine, voire d'une quinzaine d'années.

Ce travail de co-construction du projet de territoire de la CCSL abordera la plupart des thèmes développés dans un PADD à savoir notamment l'habitat, les transports et les déplacements, l'environnement, le patrimoine, les services, et le développement économique, commercial et agricole.

C'est un document stratégique qui exprimera une vision partagée.

- **Pourquoi travailler à un Pré-PADD ?**

Le pré-PADD doit être envisagé comme une opportunité qui nous est offerte pour :

- Prendre le temps de construire une vision stratégique pour le territoire de demain ;
- Consolider la nouvelle intercommunalité autour d'un projet fédérateur ;
- Anticiper l'élaboration d'un éventuel Plan Local d'urbanisme Intercommunal

- **Quelle sont les prochaines étapes ?**

> **Le 31 janvier**, une **soirée d'échanges** est proposée à l'ensemble des élus et aux partenaires afin de présenter les enjeux, objectifs et le calendrier de la démarche de pré-PADD de la CCSL.

Cette soirée sera animé par la Caisse des Dépôts et de Consignations.

Monsieur Anatole Micheaud, Vice-président de la Communauté de communes de Doué-la-Fontaine sera également présent pour témoigner de son expérience sur son territoire.

> **Le 13 février**, le **séminaire de lancement** de la démarche de pré-PADD sera l'occasion pour les élus membres du COPIL de partager leurs analyses des dynamiques observées sur le territoire et leur vision de l'avenir du territoire. Il marquera le lancement de la réflexion.

> **Le 21 février**, l'ensemble des élus municipaux sera invité à participer à une **sortie de terrain** permettant d'appréhender les différentes facettes du territoire et de partager plus concrètement, de visu, les problématiques foncières, urbaines, agricoles, environnementales identifiées dans le cadre des groupes de travail. Cette première sortie abordera plus particulièrement les problématiques de développement économique, de l'agriculture et du renouvellement urbain.

> **Le 12 mars**, un **1^{er} atelier** sur le volet économique, commercial et agricole sera animé par l'AURAN et les équipes techniques de la CCSL. Il permettra de partager le diagnostic du territoire et de hiérarchiser les principaux enjeux issus du séminaire du 13 février.

Ce projet de pré-PADD sera mené tout au long de l'année 2018. Il permettra, à l'issue de ce travail de co-construction d'identifier et de partager les enjeux et orientations pour le territoire de Sèvre et Loire.

Promotion du territoire

5. Office de Tourisme du Vignoble Nantais : participation 2018 de la CCSL

Le Conseil Communautaire, à 25 voix pour, 16 voix contre et 4 abstentions :

- **APPROUVE** le montant de la participation de la CCSL, pour l'année 2018, à l'Office de Tourisme du Vignoble Nantais, à hauteur de 286 660 € TTC.

Eau et Assainissement

6. Adhésion au Syndicat d'alimentation en eau potable Vignoble Grand Lieu et désignation des représentants

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **DESIGNE** les représentants suivants au comité syndical du SAEP de Vignoble-Grandlieu :

Communes de la communauté de communes Sèvre et Loire	TITULAIRES	SUPPLEANTS
DIVATTE-SUR-LOIRE	Mr Maurice GARNIER Mr Jacques LUCAS	Mr Eric RAVARD Mr Christian BATARD
LA BOISSIERE-DU-DORE	Mme Marie-Josèphe PAVAGEAU	Mr Maurice BOUHIER
LA CHAPELLE-HEULIN	Mr Joseph VOISINE	Mr Alain KEFIFA
LA REGRIPIERE	Mr Pascal EVIN	Mr Jean-Luc GAULTIER
LA REMAUDIERE	Mme Marie-Madeleine LAURENT	Mme Anne-Marie SIMON
LE LANDREAU	Mme Nathalie LE GALL	Mr Yann DE VILLARTAY
LE LOROIX-BOTTEREAU	Mr Gérard ROUSSEAU Mr Paul CORBET	Mme Sylvie HUBA
LE PALLET	Mr Xavier RINEAU	Mr Thomas LEROUX
MOUZILLON	Mr Gilles MERIODEAU	Mr Jean-Yves CHARRIER
SAINT-JULIEN-DE-CONCELLES	Mr Jean-Pierre MARCHAIS Mme Brigitte PETITEAU	Mme Mauricette MOSTEAU Mme Céline BIAULET

Communes de la communauté de communes Sèvre et Loire	TITULAIRES	SUPPLEANTS
VALLET	Mr Pascal PAILLARD Mr Joël CHARPENTIER Mme Laurence SEIGNEURIN	Mr Jean-Marie POUPELIN Mr Mathieu LEGOUT Mr Jérôme MARCHAIS

Lesquels ont déclaré accepter leur fonction.

Développement économique

7. Zone des Dorices : approbation du schéma d'extension

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** le projet d'aménagement de l'extension de la Zone des Dorices à Vallet et son plan de financement.
- **AUTORISE** le Président à déposer le Permis d'Aménager.
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions potentielles.

8. Demande de report de la subvention Régionale CTU 2011-2014 pour la ZAC des Tuileries sur la ZAC du Plessis

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la demande de report de la subvention accordée pour la ZAC des Tuileries sur l'opération de la ZAC du Plessis, dans le cadre du Contrat Territorial Unique 2011-2014 financé par la Région des Pays de la Loire.
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à intervenir avec la Région des Pays de la Loire.

Déchets

9. Approbation des statuts du SPIC pour le service public de gestion des déchets

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** pour la Régie du Service Gestion des Déchets de la Communauté de communes Sèvre & Loire, les projets de statuts.
- **DESIGNE** les membres de ce conseil d'exploitation comme exposé ci-dessous :

Elus issus du Conseil Communautaire	Autres membres
M. LUCAS - Divatte sur Loire M. COIGNET - Divatte sur Loire M. MABIT - Le Landreau M. CORBET - Le Loroux-Bottereau M. BARAUD - Le Pallet M. SERISIER - St Julien de Concelles M. BUZONIE - Vallet	Mme AUDRAIN - La Boissière du Doré M. GAULTIER - La Regrippière M. LANDREAU - La Chapelle-Heulin M. MERIODEAU - Mouzillon M. COUILLAUD - La Remaudière M. Jean-Yves VINCENT - Chambre des Métiers et de l'Artisanat

Le Président du conseil d'exploitation sera désigné lors de la première réunion du conseil d'exploitation.

- **NOMME** le Directeur du pôle Environnement et Patrimoine de la CCSL, Monsieur Yohann LEFFRAY, Directeur de la régie.

10. Avenant n° 2 au marché n° C-AOO-15-06, lot n° 1, de gestion, évacuation et traitement des déchetteries de Vallet et La Chapelle-Heulin

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°2 au marché n° C-AOO-15-06, lot 1, de gestion et d'exploitation des déchetteries passé avec la Société BRANGEON, portant modification du tarif de « Gardiennage, tri et accueil déchèterie ».
- **AUTORISE** le Président à signer ledit avenant.

11. Avenant aux marchés d'évacuation des déchets issus du complexe d'accueil des déchets

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la prolongation de 3 mois, par voie d'avenant, des marchés d'évacuation des déchets issus du complexe d'accueil des déchets du Loroux-Bottereau, listés ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer les avenants nécessaires.

12. Résiliation anticipée au marché n° 2015/0007 AO-S de collecte des déchets ménagers

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la résiliation anticipée du marché n° 2015/0007 AO-S de collecte des déchets ménagers sur le territoire de l'ex-CCV.
- **FIXE** le montant de l'indemnité de fin anticipée du dit marché à hauteur de 20 500 € HT.
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Equipements / Voirie

13. Convention avec le Sydela pour le transfert de gestion des infrastructures de communication électronique

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention permettant de transférer au SYDELA la gestion des infrastructures de communication électronique ;
- **AUTORISE** le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Informations diverses

14. Administration générale : Attributions exercées par délégation de l'organe délibérant

Par délibération du 11 janvier 2017, le Conseil Communautaire a délégué certaines attributions au Président.

Par arrêtés du Président :

En date du 13 décembre 2017

Un marché, ayant pour objet la gestion, l'entretien et la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, est conclu avec la Sté SG2A l'Hacienda, située à RILLEUX LA PAPE (69), pour un montant total de 98 470 € offre de base et option espaces verts, pour une durée d'un an renouvelable une fois. Le Président est autorisé à signer ce marché et à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente.

En date du 13 décembre 2017

Un marché, ayant pour objet les travaux d'étanchéité des toits terrasses de la Maison de Retraite des Pampres Dorés à Vallet, est conclu avec la Sté SMAC située à COUERON (44), pour un montant de 20 823 € HT.

En date du 14 décembre 2017

Il est décidé de vendre les parcelles cadastrées YM 422 et 426, d'une surface de 1 586 m², situées sur la zone d'activités de Beausoleil 3 à St Julien de Concelles, à l'entreprise BS CARRELAGE, pour une valeur de 22,35 € HT/m², soit un prix total hors taxes de 35 447,10 €, auquel s'ajoute une Taxe sur la Valeur Ajoutée de 5 329 €, soit un prix total de 40 776,10 €. Il est précisé que les frais de bornage seront à la charge de la Communauté de Communes Sèvre et Loire.

En date du 20 décembre 2017

Le marché n°2017-021 ayant pour objet l'acquisition d'un tracteur pour le service fauchage est conclu avec la société MODEMA AGRICOLE Rte de Cholet 49280 St Léger sous Cholet - pour un montant de 82 600 € HT.

En date du 20 décembre 2017

Le bureau communautaire décide et donne son accord pour l'acquisition de 7 véhicules à hauteur de 176 000 € dans le cadre du TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) comme suit :

- 3 véhicules pour la **Communauté de communes Sèvre et Loire** :

Modèle Nissan e-NV 200 Optima

- ✓ 26143.90€ HT
- ✓ 31696.68 TTC
- ✓ 25696.68 TTC par véhicule (Montant déduit du bonus gouvernemental de 6000€ par véhicule) soit pour les deux véhicules 51 393. 36 €

Leaf 2017 électrique

- ✓ 23481.90 HT
- ✓ 28178.28 TTC
- ✓ 22178.28 TTC (montant déduit du bonus gouvernemental 6000 €)

- 2 pour la commune du **Pallet** : modèle Nissan e-NV 200 Optima

- ✓ 26143.90€ HT
- ✓ 31696.68 TTC
- ✓ 25696.68 TTC par véhicule (montant déduit du bonus gouvernemental de 6000€ par véhicule) total 51 393. 36 € pour les deux véhicules

- 1 pour la commune du **Loroux Bottereau** : véhicule Nissan e-NV 200 Visia 4 portes blanc

- ✓ 23481.90 HT
- ✓ 28178.28 TTC
- ✓ 22178. 28 TTC (montant déduit du bonus gouvernemental de 6000€)

- 1 pour la commune du **Landreau** Berlingo Electric Club

- ✓ 22583.33 HT
- ✓ 27100.00 TTC
- ✓ 17100.00 TTC (montant déduit du bonus gouvernemental de 6000 € et de la prime à la reprise de 4000 €)

Le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** des décisions du Président, ci-dessus détaillées.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 45.